

# DRY STONEWARE GLAZES

## Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 02

Date d'Émission: 08 septembre 2023

Classifié selon: Règlement (CE) n° 1272/2008

Règlement (CE) n° 1907/2006

### Section 1 – Identification

#### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit:

DRY STONEWARE GLAZES

Couleurs du produit:

CLEAR (SD001), ZINC FREE CLEAR (SD004), WROUGHT IRON (SD111), TIGER'S EYE (SD112), SPECKLED PLUM (SD113), CINNABAR (SD119), NORTHERN WOODS (SD120), SMOKE (SD121), SAPPHIRE (SD123), PURPLE MINT (SD125), COPPER JADE (SD130), BIRCH (SD131), EGGPLANT (SD134), CELADON BLOOM (SD150), BLUE SPATTERWARE (SD152), SHIPWRECK (SD154), GALAXY (SD156), BLUE HYDRANGEA (SD170), ENCHANTED FOREST (SD171), FOOL'S GOLD (SD178), TURQUOISE (SD201), ROOTBEER (SD203), AMBER TOPAZ (SD204), MELON (SD206), CHAMBRAY (SD207), CHARCOAL (SD209), GLACIER BLUE (SD211), PEACOCK (SD212), GLOSS YELLOW (SD502), GLOSS ORANGE (SD503), GLOSS RED (SD504), GLOSS PURPLE (SD505), GLOSS BRIGHT BLUE (SD506), GLOSS BRIGHT GREEN (SD507), GLOSS BLACK (SD508), CORAL (SD205), PASSION FLOWER (SD190), PEPPERED PLUM (SD191), AMARYLLIS (SD192), PINK GLOSS (SD511), CORAL GLOSS (SD512), BROWN GLOSS (SD513), SATIN PATINA (SD164), ANTIQUE BRASS (SD182), OXBLOOD (SD183), SPECKLED TOAD (SD184), OLIVINE (SD127), OLIVE FLOAT (SD151), EMERALD (SD210), BLACK WALNUT (SD104), GREEN TEA (SD108), MIDNIGHT RAIN (SD115), MIRROR BLACK (SD132), AURORA GREEN (SD146), MOONSCAPE (SD147), SAND & SEA (SD167), BLUE OPAL (SD252), RAINFOREST (SD185), IVY (SD193), BLUE SURF (SD100), STONED DENIM (SD101), FROST BLUE (SD105), ALABASTER (SD106), DUNES (SD107), CAPRI BLUE (SD109), OYSTER (SD110), ROBIN'S EGG (SD116), HONEYCOMB (SD117), SEA SALT (SD118), MAYCOSHINO (SD122), COPPER FLOAT (SD129), WINTERGREEN (SD135), WEATHERED BLUE (SD136), STORM GRAY (SD137), LEMON MERINGUE (SD138), BLACK MATTE (SD140), WHITE MATTE (SD141), GRAY MATTE (SD142), ABALONE (SD143), LAVA ROCK (SD144), TEA DUST (SD145), LIME SHOWER (SD148), INDIGO RAIN (SD153), WINTER WOOD (SD155), LAVENDER MIST (SD165), NORSE BLUE (SD166), CORAL SANDS (SD168), FROSTED LEMON (SD169), RUSTED IRON (SD175), RASPBERRY MIST (SD177), WHITE OPAL (SD250), PINK OPAL (SD251), GREEN OPAL (SD253), GRAY OPAL (SD255), GLOSS WHITE (SD501), AZURITE (SD186), HIMALAYAN SALT (SD187), LANDSLIDE (SD188), CENOTE (SD189), NIMBUS (SD194), RIPTIDE (SD195), SAND DOLLAR (SD196), FOSSIL ROCK (SD197), ROSE QUARTZ (SD198), MATTE CLEAR (SD002), CRACKLE (SD003), MATTE MAYCOSHINO (SD124), COPPER ORE (SD133), CRACKLE WHITE (SD149), LILAC MATTE (SD158), BLUE MATTE (SD159), CHARTRUSE MATTE (SD160), YELLOW MATTE (SD161), PINK MATTE (SD162), SOFT READ MATTE (SD163), MACADAMIA (SD172), AMBER QUARTZ (SD173), LEATHER (SD174), SANDSTONE (SD176), LIGHT MAGMA (SD405), DARK MAGMA (SD406), MUDDY WATERS (SD179), DESERT DUSK (SD180), NIGHT MOTH (SD181), DARK GREEN GLOSS (SD509), BLUE GLOSS (SD510), COROVAN (SD128)

Dimensions du produit:

5 livres par couleur

Autres moyens d'identification

Identifiant unique de la formule: Voir l'étiquette du produit

Autre: Aucun connu

Description du Produit: Formulations en poudre (5 livres par couleur) destinées à être diluées dans l'eau et utilisées à des fins artistiques et artisanales.

### 1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné, à savoir un produit de glaçage destiné à des fins générales (adultes) d'art et d'artisanat. Ce produit est dilué dans l'eau et destiné à être utilisé en petites quantités.

### 1.3 Identificateur du fournisseur

Fabricant/fournisseur: CreaKor BV  
Edewallestraat 90A  
8610 Kortemark - Belgium  
[www.creakor.com](http://www.creakor.com)

Téléphone de travail: 0032 51 589555

E-mail: info@creakor.be

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence: Contactez le centre antipoison local.

## Section 2 – Identification des Dangers

### 2.1. Classification

Selon : Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP]

	Santé <sup>a</sup>	Environnement <sup>b</sup>	Physique
<b>Le(s) classification(s) é</b>	H372 : Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1) H350 : Cancérogénicité (Catégorie 1A) H371 : Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 2 ; tractus gastro-intestinal) H302 : Toxicité aiguë - orale (Catégorie 4) H332 : Toxicité aiguë - inhalation (Catégorie 4)	H400 : Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1) H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)	Non classés
<b>LCS ou ce factor M</b>	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
<b>Procédure de classification</b>	Poids de la preuve	Poids de la preuve	Poids de la preuve

<sup>a</sup> Cette FDS s'applique à une ligne de produits, et les classifications sanitaires indiquées ne s'appliquent pas à chaque couleur individuelle. Certaines classifications sanitaires s'appliquent à certaines couleurs mais pas à d'autres.

<sup>b</sup> Cette FDS s'applique à la gamme de produits, et les classifications environnementales indiquées ne s'appliquent donc pas à toutes les couleurs. Il convient de noter que certaines couleurs peuvent présenter des dangers pour l'environnement à un degré moindre (c'est-à-dire catégorie 2, 3 ou 4) et que d'autres couleurs peuvent ne présenter aucun danger.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme d'étiquette :



Mot d'avertissement : Danger

**Mentions de danger et précautions :**

**Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée (Catégorie 1) (H372)**

**Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée**

**P260** : Ne pas respirer les poussières.

**P264** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

**P319** : Demander une aide médicale en cas de malaise.

**P501** : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Cancérogénicité (Catégorie 1A)**

**Peut provoquer le cancer par inhalation.**

**P203** : Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.

**P280** : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**P318** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée demander une aide médicale.

**P405** : Garder sous clef.

**P501** : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - exposition unique (Catégorie 2, tractus gastro-intestinal) (H371)**

**Peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition orale.**

**P260** : Ne pas respirer les poussières.

**P264** : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulation ce produit.

**P308 + P316** : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.

**P405** : Conserver sous clef.

**P501** : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

**Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 4) (H302)**

**Nocif en cas d'ingestion.**

**P264** : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulation ce produit.

**P301+P317** : EN CAS D'INGESTION : Demander une aide médicale.

**P330** : Rincer la bouche.

**P501** : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

**Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4) (H332)**

**Nocif en cas d'inhalation.**

**P261** : Eviter de respirer les poussières.

**P271** : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

**P304 + P340** : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**P317** : Demander une aide médicale.

**Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1) (H400)**

**Très toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets à long terme**

**Toxicité aquatique chronique (Catégorie 1) (H410)**

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement.

**P391** : Recueillir le produit répandu.

**P501** : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Informations supplémentaires sur les risques** : Aucune

## 2.3. Autres dangers

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.
- Ce produit ne devrait pas répondre aux critères vPvB ou PBT conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.
- L'exposition aux poussières peut entraîner une irritation mécanique des yeux et du système respiratoire.

## Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients

### 3.1 Matières

Le produit est un mélange et non une substance.

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CAS	N° CE	% Concentration en Poids <sup>a</sup>	Dangers SGH <sup>b</sup>
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	238-878-4	jusqu'à 39.6764%	H350: Peut provoquer le cancer (Catégorie 1) (Inhalation); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumon)
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	jusqu'à 0.9696%	H351 : Peut provoquer le cancer (Catégorie 2) (Inhalation)
Oxyde de cobalt (II, III)	1308-06-1	215-157-2	jusqu'à 4.0667%	H334: Sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B); H412 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 3)
Oxyde de bore <sup>c</sup>	1303-86-2	215-125-8	jusqu'à 2.2440%	H360FD : Toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou au fœtus)
Dioxyde de manganèse	1313-13-9	215-202-6	jusqu'à 41.9536%	H302: Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 4); H332: Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4)
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-202-6	jusqu'à 14.2343%	H371: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal); H400: Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410 : Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)
Oxyde de cuivre	1317-38-0	215-269-1	up to 6.1544%	H371: Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2, le tractus gastro-intestinal); H400: Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme (aigu) (Catégorie 1); H410: Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 1)
Hexafluoroaluminate trisodique	13775-53-6	237-410-6	up to 17.1479%	H332: Toxicité aiguë - par inhalation (Catégorie 4); H372: Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1, poumon); H411: Danger pour le milieu aquatique – danger à long terme (chronique) (Catégorie 2)
Feldspath	68476-25-5	270-666-7	up to 54.1200%	H335: Peut irriter les voies respiratoires (exposition unique, Catégorie 1); H319 : Irritation oculaire (Catégorie 2)

Carbonate de lithium	554-13-2	209-062-5	jusqu'à 5.8730%	H302: Toxicité aiguë - voie orale (Catégorie 4); H319: Irritation oculaire (Catégorie 2)
----------------------	----------	-----------	-----------------	---

- <sup>a</sup> Les concentrations sont calculées comme un maximum pour tous les produits, plutôt que par couleur.
- <sup>b</sup> Les classifications du SGH sont basées sur les classifications du CLP ainsi que sur les données toxicologiques disponibles concernant les différents ingrédients.
- <sup>c</sup> Le bore dangereux répertorié comme faisant partie de ce produit est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte, réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles. L'exposition à l'ingrédient dangereux peut se produire en cas d'inhalation de poussières et de dissolution des ingrédients dans le verre. En raison de la stabilité chimique des frites et de leur résistance à l'attaque par les acides ou les alcalis, ce phénomène ne devrait se produire que très lentement. À ce jour, il n'existe aucune preuve significative d'effets néfastes liés à l'exposition industrielle. Comme pour tous les matériaux poussiéreux, l'inhalation peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des éternuements, une toux et un écoulement nasal.

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

L'évaluation de ce produit repose sur l'hypothèse que la glaçure ne sera pas poncée après avoir été cuite dans le four.

	Limite de concentration spécifique	Facteur multiplicateur	Estimation de la toxicité aiguë
<b>DRY STONEWARE GLAZES</b>	Pas disponibles	Pas disponibles	>2000 mg/kg (orale/ cutanée) >20 mg/L (inhalation)

## Section 4 – Premier Soins

### 4.1 Mesures de premiers soins

**Contact avec les yeux:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer immédiatement les yeux à l'eau. En cas de doute, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:** Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'irritation, laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste: Consulter un médecin.

**Inhalation:** EN CAS D'INHALATION : L'inhalation de poussières peut provoquer une gêne thoracique, une irritation des voies respiratoires, un essoufflement et une toux. Si la respiration est difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Obtenir immédiatement une aide médicale d'urgence. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11 – Information Toxicologique**.

### 4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

## Section 5 – Mesures à prendre en cas d'Incendie

### 5.1 Agents extincteurs

**Agents extincteurs appropriés:** Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

**Agents extincteurs inappropriés:** Aucun connu.

### 5.2 Dangers spécifiques du produit

**Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:**

- Des vapeurs ou fumées irritantes peuvent se former si le produit est impliqué dans un incendie:
- Se référer à la **Section 10 - Stabilité et réactivité.**

### 5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome pour vous protéger contre les fumées potentiellement irritantes.

## Section 6 – Mesures à Prendre en cas de Déversement Accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Précautions individuelles:** Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Observez les conseils d'EPI dans la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.**

**Procédures d'urgence:** Évacuer le personnel vers des zones sûres.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités locales / régionales / nationales / internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

**Mesures de confinement / nettoyage:** Contenir le déversement s'il est sécuritaire de le faire. Ne pas balayer la poussière sèche. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou utiliser un aspirateur pour la ramasser. Éliminer le contenu/récipient scellé et l'eau de lavage conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle** et à la **Section 13 – Données Sur L'élimination**

## Section 7– Manutention et Stockage

### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Les employés doivent être formés à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité des matières chimiques.
- Se référer à la **Section 8 - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle.**

### 7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Gardez le récipient bien fermé pour éviter les déversements.
- Conserver dans un endroit frais et sec.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2 - Usage recommandé.**

## Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

**Limites d'exposition professionnelle:** Les particules en suspension dans l'air, telles que la poussière, sont prévisibles dans des conditions d'utilisation normales.

Nom chimique	N° CAS	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK TWA
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	0.025 mg/m <sup>3</sup> R	0.05 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>	N/A
Dioxyde de titane	13463-67-7	10 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	N/A	0.3 mg/m <sup>3</sup> <sup>b</sup> R
Oxyde de bore	1303-86-2	10 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	15 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	10 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup>	N/A
Oxyde de zinc	1314-13-2	2 mg/m <sup>3</sup> R	15 mg/m <sup>3</sup> <sup>a</sup> 5 mg/m <sup>3</sup> <sup>b</sup>	5 mg/m <sup>3</sup> (dust only)	0.1 mg/m <sup>3</sup> R
Oxyde de cuivre	1317-38-0	1 mg/m <sup>3</sup> (dusts & mists)	15 mg/m <sup>3</sup> (dusts & mists)	1 mg/m <sup>3</sup> (except fume)	N/A
<sup>a</sup> Total			<b>R</b> Mesuré en tant que fraction respirable de l'aérosol		
<sup>b</sup> Respirable			N/A Non applicable		

### 8.2 Contrôles d'exposition:

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions d'utilisation ordinaires et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire. En cas de formation de poussières, utiliser un respirateur avec un filtre approuvé.

### 8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez les équipements de protection nécessaires.

<b>Respiratoires</b>	Utiliser une protection respiratoire appropriée si l'exposition aux particules de poussière, au brouillard ou aux vapeurs est probable. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
<b>Yeux et du visage:</b>	S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. Un flacon ou une station de lavage oculaire doit être disponible sur le lieu de travail. Porter un écran facial en cas de risque d'éclaboussures ou de pulvérisation.
<b>Mains:</b>	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.
<b>Du corps:</b>	Gants, combinaisons de travail, tablier, bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.
<b>Dangers thermiques:</b>	Aucun connu.
<b>Contrôles d'exposition environnementale:</b>	Indisponible.
<b>Mesures d'hygiène :</b>	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

## Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

## 9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Apparence:</b> <b>État physique:</b> <b>Couleur:</b> <b>Odeur:</b>	Poudre sèche Poudre Voir <b>Section 1.1</b> Pas disponibles	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau:</b> <b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas disponibles Pas disponibles
<b>pH (tel que fourni):</b>	Pas disponibles	<b>Température de décomposition:</b>	Pas disponibles
<b>Point de congélation:</b>	Pas disponibles	<b>Viscosité dynamique:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ébullition:</b>	Pas disponibles	<b>Poids moléculaire:</b>	Pas disponibles
<b>Point d'ignition:</b>	Pas disponibles	<b>Goût:</b>	Pas disponibles
<b>Taux d'évaporation:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés explosives:</b>	Pas disponibles
<b>Inflammabilité:</b>	Pas disponibles	<b>Propriétés oxydantes:</b>	Pas disponibles
<b>Limites supérieures / inférieures d'explosivité:</b>	Pas disponibles	<b>Tension superficielle:</b>	Pas disponibles
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas disponibles	<b>Composant volatil:</b>	Pas disponibles
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pas disponibles	<b>Groupe de gaz:</b>	Pas disponibles
<b>Densité de vapeur (air = 1) :</b>	Pas disponibles	<b>pH (comme une solution):</b>	Pas disponibles
<b>Gravité spécifique (eau = 1):</b>	Pas disponibles	<b>COV:</b>	Pas disponibles
<b>Densité relative :</b>	Pas disponibles	<b>Taille des particules:</b>	Pas disponibles

### 9.2.1 Informations relatives aux classes de danger physique

<b>Explosifs:</b>	Pas disponibles
<b>Gaz inflammables:</b>	Pas disponibles
<b>Aérosols:</b>	Pas disponibles
<b>Gaz oxydants:</b>	Pas disponibles
<b>Gaz sous pression:</b>	Pas disponibles
<b>Liquides inflammables:</b>	Pas disponibles
<b>Solides inflammables</b>	Pas disponibles
<b>Substances et mélanges autoréactifs:</b>	Pas disponibles
<b>Liquides pyrophoriques:</b>	Pas disponibles
<b>Solides pyrophoriques:</b>	Pas disponibles
<b>Matières et mélanges auto-échauffants:</b>	Pas disponibles
<b>Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables</b>	Pas disponibles
<b>Liquides comburants:</b>	Pas disponibles
<b>Solides oxydants:</b>	Pas disponibles
<b>Peroxydes organiques:</b>	Pas disponibles
<b>Corrosifs pour les métaux:</b>	Pas disponibles
<b>Explosifs désensibilisés:</b>	Pas disponibles

### 9.2 Autres informations caractéristiques de sécurité

<b>Sensibilité mécanique:</b>	Pas disponibles
<b>Température de polymérisation auto-accélérée:</b>	Pas disponibles
<b>Formation de mélanges explosifs poussière/air:</b>	Pas disponibles
<b>Réserve acide/alcaline ; (e) taux d'évaporation:</b>	Pas disponibles
<b>Miscibilité:</b>	Pas disponibles
<b>Conductivité:</b>	Pas disponibles
<b>Corrosivité:</b>	Pas disponibles
<b>Groupe de gaz:</b>	Pas disponibles
<b>Potentiel d'oxydoréduction:</b>	Pas disponibles
<b>Potentiel de formation de radicaux:</b>	Pas disponibles
<b>Propriétés photocatalytiques:</b>	Pas disponibles



## Section 10 – Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

- Ce matériau n'est pas considéré comme réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Risque de réactions dangereuses

- Ne devrait pas se produire dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.4 Condition à éviter

- Exposition à des températures élevées.
- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.

### 10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts.
- Des bases fortes.
- Oxydants forts.
- Agents réducteurs forts

### 10.6 Produits décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

## Section 11 – Informations Toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger

**Voies d'exposition probables:** Contact avec la peau et les yeux, inhalation de poussières.

**Signes et symptômes potentiels:**

<b>Toxicité orale aiguë:</b>	Le dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) et le carbonate de lithium (n° CAS 554 13-2) ont été classés pour leur toxicité orale aiguë (Catégorie 4). La TEA orale pour l'ensemble du produit est <2000 mg/kg. La classification du produit est justifiée pour la toxicité orale aiguë (catégorie 4) sur la base de l'ETA calculée.
<b>Toxicité cutanée aiguë:</b>	Le produit est pratiquement non toxique d'après les données disponibles sur l'utilisation chez l'animal et chez l'homme. L'ETA par voie cutanée pour l'ensemble du produit est >2000 mg/kg.
<b>Toxicité aiguë par inhalation:</b>	Le dioxyde de manganèse (n° CAS 1313-13-9) et l'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) ont été classés pour leur toxicité aiguë par inhalation (Catégorie 4). L'ETA par inhalation pour l'ensemble du produit est <5 mg/L. La classification du produit est justifiée pour la toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4) sur la base de la l'ETA calculée.
<b>Corrosion/irritation de la peau:</b>	Les composants de ce produit à >1% ne sont pas des irritants cutanés selon les études humaines et/ou animales. Se laver soigneusement en cas de contact avec la peau.
<b>Lésions oculaires graves/Irritation</b>	Le feldspath (n° CAS 68476-25-5) et le carbonate de lithium (n° CAS 554-13-2)

<b>oculaire:</b>	ont été classés pour l'irritation des yeux (Catégorie 2). La classification du produit n'est pas justifiée pour l'irritation des yeux sur la base d'un examen des données disponibles. Les autres composants de ce produit > 1% ne sont pas nocifs pour les yeux ou irritants pour les yeux d'après des études sur l'homme et/ou l'animal. Une irritation mécanique peut se produire si de la poudre pénètre dans les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	L'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1) a été classé pour la sensibilisation respiratoire (Catégorie 1B). La classification du produit n'est pas justifiée pour la sensibilisation respiratoire sur la base d'un examen des données disponibles et de la forme du cobalt présent dans le produit (c.-à-d que le cobalt est lié à une matrice/complexe qui réduit la disponibilité du cobalt dans le corps). Les autres composants de ce produit >0.1% ne sont pas sensibilisants pour la peau d'après des études sur l'homme et/ou l'animal.
<b>Mutagénicité:</b>	Les composants du produit à >0,1% ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.
<b>Cancérogénicité:</b>	Le quartz (silice cristalline) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 14808 60-7) a été classée pour sa cancérogénicité (Catégorie 1). La classification des produits est justifiée pour la cancérogénicité en fonction de la concentration de quartz dans le produit et de la nature du produit (c.-à-d la poudre). Le dioxyde de titane (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) (n° CAS 13463-67-7) (particules non liées en suspension dans l'air de taille respirable) a été classé pour sa cancérogénicité (Catégorie 2). La concentration de dioxyde de titane dans le produit ne justifie pas la classification du produit en termes de cancérogénicité. Le quartz (silice cristalline) [répertoriée comme poussière de silice, cristalline, sous forme de quartz ou de cristobalite (n° CAS 14808-60-7)] est répertoriée comme cancérogène par le CIRC, le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane respirable (n° CAS 13463-67-7) est classé dans le groupe 2B par le CIRC. Le dioxyde de titane est également classé comme cancérogène par l'ACGIH. Les autres composants du produit >0,1 % ne sont pas cancérogènes d'après les études sur les animaux ou l'absence de données identifiées pour les composants de ce produit.
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	L'oxyde de bore (n° CAS 1303-86-2) a été classé pour sa toxicité pour la reproduction (Catégorie 1B ; peut nuire à la fertilité ou au fœtus) ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée étant donné que le bore dangereux est complètement incorporé dans la structure vitreuse de la fritte (réagissant chimiquement sous forme de silicates ou d'autres complexes essentiellement insolubles). Le carbonate de lithium (n° CAS 554-13-2) a été associé à des effets sur la reproduction et le développement ; cependant, la classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration présente dans le produit. Les autres composants du produit >0,1 % ne sont pas toxiques pour la reproduction d'après les études animales ou aucune donnée n'a été identifiée pour les composants de ce produit.
<b>Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):</b>	L'oxyde de cuivre (n° CAS 1317-38-0) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 2 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition par voie orale). La classification du produit est justifiée pour cet effet compte tenu de la concentration d'oxyde de cuivre dans le produit et de l'examen des données disponibles. L'oxyde de zinc (n° CAS 1314-13-2) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, Catégorie 1 ; peut provoquer une irritation du tractus gastro-intestinal en cas d'exposition par voie orale). La classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet étant donné la concentration de zinc dans le produit et l'utilisation prévue du produit (c.-à-d. poudre diluée dans l'eau). Le feldspath (CAS No. 68476-25-5) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique, catégorie 3 ; peut provoquer une irritation des voies respiratoires). La

classification du produit n'est pas justifiée pour cet effet sur la base d'un examen des données disponibles. Les autres composants du produit à >1% ne sont pas des toxiques spécifiques pour les organes cibles (exposition unique) d'après les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

#### **Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)**

Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) a été classée pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par inhalation). La classification du produit est justifiée pour la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, Catégorie 1; risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée) compte tenu de la concentration de quartz dans le produit et de la nature du produit (c.-à-d. poudre). L'inhalation prolongée à des niveaux supérieurs à la valeur limite sur le lieu de travail peut causer des dommages irréversibles aux poumons (silicose). L'hexafluoroaluminate trisodique (n° CAS 13775-53-6) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée, catégorie 1 ; provoque des lésions aux poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée par voie orale ou par inhalation). L'hexafluoroaluminate trisodique ne contribue pas à la classification de la toxicité spécifique pour certains organes cibles, compte tenu de la concentration présente dans le produit et de l'examen des données disponibles. Les autres composants de ce produit >1% ne présentent pas de risques de toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, d'après les informations disponibles, les études sur l'homme et/ou l'animal.

#### **Danger par aspiration:**

Les composants de ce produit à >1% ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et/ou animales.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne**

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

#### **11.2.2 Informations sur les autres dangers**

- Aucun autre danger à noter.

## Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC, Volumes 1-129. <https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2023. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition ; Research Triangle Park, NC : Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

## Section 12 – Données Écologiques

### 12.1 Toxicité

- Le produit est classé pour sa toxicité aquatique aiguë et chronique (catégorie 2).

Nom chimique	N° CAS	Espèces	Résultat (mg/L)
Oxyde de zinc	1314-13-2	<i>Danio rerio</i>	LC <sub>50</sub> (96h): 1.793 mg/L (bulk ZnO) nominal EC <sub>50</sub> (84h): 2.066 mg/L (bulk ZnO) nominal
		<i>Danio rerio</i>	NOEC (32d): ≥540 µg/L nominal
		<i>Daphnia magna</i>	EC <sub>50</sub> (48h): >1.4 - <2.5 mg/L nominal
		<i>Daphnia magna</i>	EC <sub>10</sub> (21d): 127 µg/L nominal EC <sub>10</sub> (21d): 195 µg/L nominal
Oxyde de cuivre	1317-38-0	<i>Fathead minnow</i>	LC <sub>50</sub> (96h): 38.4 µg/L – 256.2 µg/L
		<i>Daphnia magna</i>	NOEC (32d): 188 µg Cu/L
		<i>Raphidocelis subcapitata</i>	NOEC (48h): 1 µg/L - 35 µg/L
		<i>Lemna minor</i>	NOEC (7d): 30 µg/L
Hexafluoroaluminate trisodique	13775-53-6	<i>Brachydanio rerio</i>	LC <sub>50</sub> (96h): 99 mg/L
		<i>Daphnia magna</i>	EC <sub>50</sub> (48h): 156 mg/L
		<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>	ErC <sub>50</sub> (72h): 8.8 mg/L
Oxyde de cobalt (II, III)	1308-06-1	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	LC <sub>50</sub> = 0.8 mg Co/L
		<i>Danio rerio</i>	LC <sub>50</sub> = 85 mg Co/L
		<i>Cladoceran</i>	LC <sub>50</sub> = 0.61 mg Co/L
		<i>Lemna minor</i>	EC <sub>50</sub> = 52 µg/L

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible pour les composants du produit.

### 12.3 Potentiel bioaccumulatif

- L'oxyde de cobalt (II, III) (n° CAS 1308-06-1) a un facteur de bioconcentration de 180 - 4000.

### 12.4- Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

### 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

- Ce produit n'est pas censé être un perturbateur endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

#### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. REACH (Base de données des substances enregistrées). <https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

## Section 13 – Données sur L'Élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Préparer les déchets pour l'élimination:** Utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné ou le recycler si possible. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales. Le récipient vide contient des résidus qui peuvent présenter des risques pour le produit.

**Emballage contaminé:** L'emballage du conteneur n'est pas censé présenter des risques.

## Section 14 – Informations sur le Transport

Note : Ce produit est réglementé en tant que marchandise dangereuse pour le transport.

<b>14.1 Numéro NU</b>	3077
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations Unies</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
<b>14.3 Classe de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers environnementaux</b>	Aiguës et Chroniques
<b>14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	274, 335, 601
<b>14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI</b>	Si le produit est transporté en vrac, la réglementation s'applique au produit.

## Section 15 – Informations Relatives au Transport

### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Note: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent s'écarter des informations chimiques indiquées dans la **Section 3 – Composition / Informations sur les Ingrédients**.

#### Union européenne

**Directive seveso (2012/18/EU):** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 1005/2009, Annex I et II:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 649/2012, Annex I, Parts I-III:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

**Règlement (CE) No. 2019/1021, Annex I:** Aucun composant de ce produit n'est répertorié.

#### Allemagne :

**Wassergefährdungsklasse (classe de danger pour l'eau):** WGK 3 – Schwach wassergefährdend (risque grave pour les eaux).

#### Internationale:

**CIRC:** Le quartz (silice cristalline) (n° CAS 14808-60-7) est répertorié dans le groupe 1, cancérigène pour l'homme. Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) est répertorié dans le groupe 2B, peut-être cancérigène pour l'homme. L'oxyde de cobalt (n° CAS 1308-06-1) (répertorié comme oxyde de cobalt (II, III)) est classé dans le groupe 3, non classifiable quant à sa cancérigénicité pour l'homme. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérigénicité.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

### Section 16 – Autres Informations

#### Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux	NTP: Programme national de toxicologie
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	NU: Nations Unies
CE: Commission Européenne	OSHA: Occupational Safety and Health Administration
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage Règlement (CE) No. 1272/2008	PEL: Niveau d'exposition admissible
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
ECHA: Agence européenne des produits chimiques	REL: Niveau d'exposition recommandé
EPI: Équipements de protection individuelle	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	TLV: Valeur limite du seuil
FDS: Fiche De Donnée De Sécurité	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
OMI: L'Organisation maritime internationale	UE: Union européenne
NIOSH: Institut national pour la sécurité et la santé au travail	vPvB: très persistant, très bioaccumulable

#### Les références:

ECHA (Agence européenne des produits chimiques). 2023. Base de données des substances enregistrées (REACH).

<https://echa.europa.eu/search-for-chemicals>

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer). 2023. Agents classés par les Monographies du CIRC,

<https://monographs.iarc.who.int/list-of-classifications/>

NTP (Programme national de toxicologie). 2023. Report on Carcinogens, Fifteenth Edition; Research Triangle Park, NC:

Journal officiel de l'Union européenne. 2008. Règlement (CE) n° 1272/2008. <http://data.europa.eu/eli/reg/2008/1272/2022-03-01>

Département américain de la santé et des services sociaux, Service de santé publique. <https://ntp.niehs.nih.gov/go/roc14>

#### Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

**Indicateur de révision:** Il s'agit d'une fiche de données de sécurité de deuxième révision.

**Date de création :** 21 juillet 2023

**Date de création:** 08 septembre 2023